

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_072 : MARCHES / ADHÉSION DE LA CABA AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Par délibération n° DEL_2021_078 en date du 24 juin 2021, la CABA adhère au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Ce groupement de commandes regroupe aujourd'hui treize Syndicats Départementaux d'Énergies (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Gers, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne).

Il rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Pour le Cantal, ce sont 200 acheteurs publics (dont 172 communes, 27 EPCI-FP, SICTOM, Syndicats des Eaux, EHPAD, CCAS, ...) qui participent actuellement au Groupement.

Pour le seul Département du Cantal, ce sont ainsi près de 4 000 sites de consommation qui sont alimentés dans le cadre du groupement, représentant près de 40 GWh d'électricité et près de 6 GWh de gaz naturel.

Afin de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et pour optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, ces Syndicats Départementaux d'Énergies souhaitent à présent renforcer les compétences mises à disposition des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un nouveau groupement de commandes portant de nouvelles compétences en matière d'énergie.

C'est pourquoi le groupement propose de dissoudre la convention constitutive actuelle afin d'en créer une nouvelle afin que celle-ci puisse répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- Acheminement et fourniture d'énergies (électricité, gaz combustibles, bois,...) et de services associés ;
- Travaux, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique ;
- Valorisation de production d'énergies renouvelables et mise en œuvre de circuits-courts.

Les membres pilotes ont convenu de la rédaction d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres, qui entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention en vigueur.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2026.

C'est pourquoi il est proposé d'intégrer le groupement de commandes porté par treize Syndicats Départementaux d'Énergies (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Gers, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne).

La constitution de ce groupement et son fonctionnement sont formalisés dans la convention constitutive jointe en annexe qu'il est proposé d'adopter. Celle-ci dispose notamment dans son article 4.2 que le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn assure les fonctions de coordonnateur au sein du groupement : à ce titre, il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et il est chargé de signer et de notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents en vue de la satisfaction des besoins des membres.

De plus, cette convention constitutive prévoit, à l'article 5.2 des membres pilotes afin d'accompagner les autres acheteurs publics tels que les Communes, les Communautés de Communes ou d'Agglomération dans la définition de leur besoin. Au niveau de la CABA, le membre pilote est le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la CABA au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique associés ;

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique associés, dont le projet est joint en annexe ;
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la CABA ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement de commandes, telle que jointe en annexe, et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.